CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 28 mars 2017
Rapport 4-8, soutien renforcé au déploiement du Très Haut Débit
Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT,

La CGT au CESER a souvent pointé la nécessité que tous les citoyens puissent avoir un accès amélioré aux services publics. Les conditions d'accès à la technologie numérique par les citoyens sont très inégales suivant leurs lieux de résidence dans notre région. La CGT constate et déplore que les politiques successives conduite en termes d'aménagement numérique n'aient pas réduits les inégalités territoriales.

Les seize plus importantes agglomérations de la région représentant 40% de la population seront éligibles et couverte par Orange sur ses fonds propres avec une rentabilité socio-économique positive pour l'opérateur.

60% de la population de la région vit donc en dehors de ces zones conventionnées ou dites AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), c'est à dire avec une rentabilité socio-économique négative pour un opérateur privé. Les opérateurs n'investissent plus dans les zones les moins densément peuplées, estimées trop peu rentable.

C'est donc la Région et les Départements qui endosseront et assumeront le service public de l'aménagement numérique pour ces territoires.

La libéralisation des télécoms, les choix politiques ont provoqué le désengagement des opérateurs qui amène les collectivités à investir avec des fonds publics dans les réseaux depuis plusieurs années, une note payée deux fois par les contribuables…mais tout va bien ! La CGT regrette et condamne les stratégies uniquement guidé par le profit pour les opérateurs.

Au regard des éléments contenu dans l'avis du CESER, (pas de contexte ni d'analyse), la CGT apporte un soutien modéré au projet d'avis, mais au regard de la situation de fracture numérique dans laquelle se trouve un nombre important d'usagers de Bourgogne Franche-Comté, la CGT votera l'avis.